

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1416

présenté par
Mme Lorho et Mme Thill

ARTICLE 3

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« général »

le mot :

« de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état "général" du donneur est une formulation approximative. L'état de santé de la personne, incluant aussi bien sa santé mentale que physique, est plus clair.